AVIS DE CONCOURS

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine ouvre, pour les collectivités territoriales des Côtes d'Armor, du Finistère, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, au titre de l'année 2012, les concours d'

AGENT TERRITORIAL SPECIALISE DE 1ERE CLASSE DES ECOLES MATERNELLES

Catégorie C - Femme / Homme

Les ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'Espace économique européen autres que la France ont accès au cadre d'emplois des agents territoriaux spécialisés de 1ère classe des écoles maternelles (conformément aux dispositions du décret n° 2010.311 du 22 mars 2010).

- **Nombre de postes : 130 postes (concours externe : 84 ; concours interne : 39 ; troisième concours : 7)**
- **Épreuves écrites d'admissibilité (concours externe et 3ème voie) : Mercredi 17 octobre 2012**, en Ille et Vilaine, sous réserve de prévoir d'autres centres de concours dans le Morbihan (56) pour assurer le bon déroulement des épreuves écrites.
- **Épreuves d'admission (3 voies de concours) : 1er trimestre 2013**, en Ille et Vilaine, dans l'agglomération rennaise.

	Conditions d'inscription	Date des épreuves écrites	Période d'inscription
Concours externe	**Le concours externe** est ouvert aux candidats titulaires du **certificat d'aptitude professionnelle petite enfance** ou justifiant d'une qualification reconnue comme équivalente dans les conditions fixées par le décret du 13 février 2007. Des dérogations aux conditions de diplôme sont possibles : consulter le site internet www.cdg35.fr ou le dossier d'inscription.	**<u>17 octobre 2012</u>** **Le détail des épreuves peut être consulté sur la brochure du concours, disponible sur le site du CDG 35.**	**Du 15 mai 2012 au 14 juin 2012** **La période de retrait des dossiers d'inscription ou de pré-inscription en ligne est fixée du 15 mai au 6 juin 2012** - en priorité, par pré-inscription sur le site internet **www.cdg35.fr,** minuit dernier délai ; **<u>Attention</u>** : la pré-inscription effectuée par un candidat sur le site internet ne sera validée qu'à réception au CDG 35, du dossier imprimé par le candidat ; - à titre exceptionnel par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) : adresser au CDG 35 une demande écrite individuelle, accompagnée d'une enveloppe (32X23) libellée aux nom et adresse du demandeur. **La date limite de retour des dossiers d'inscription est fixée au 14 juin 2012** - par voie postale au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, le cachet de la poste faisant foi ; - à l'accueil du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine, 17h00 dernier délai.
Concours interne	**Le concours interne** est ouvert aux fonctionnaires et agents des collectivités territoriales, des établissements publics qui en dépendent, y compris de la fonction publique hospitalière, aux fonctionnaires et agents de l'Etat et des établissements publics qui en dépendent, aux militaires ainsi qu'aux agents en fonctions dans une organisation internationale intergouvernementale. Les candidats doivent justifier au 1er janvier 2012 de **deux années au moins de services publics effectifs effectuées auprès de jeunes enfants en milieu scolaire et maternel.**		
Troisième concours	**Le troisième concours** est ouvert aux candidats justifiant de l'exercice pendant une **durée de quatre ans au moins** soit d'une ou de plusieurs activités professionnelles privées accomplies auprès de jeunes enfants, soit d'un ou plusieurs mandats de membre d'une assemblée élue d'une collectivité territoriale, soit d'une ou plusieurs activités en qualité de responsable d'association.		

L'inscription devra être effectuée sur le dossier original délivré par le Centre de Gestion 35 ou téléchargé sur le site du CDG 35.
Les dossiers devront être complets à la date de clôture des inscriptions.
Tout dossier posté ou déposé, même dans les délais, insuffisamment affranchi, faxé ou transmis par messagerie électronique, photocopié ou recopié sera refusé. Tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (perte, retard...) engagera la responsabilité de l'émetteur et entraînera un refus d'admission à concourir.

Adresse du CDG 35 : Centre de Gestion d'Ille et Vilaine - Service Concours Examens
Village des Collectivités Territoriales - 1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNE FOUILLARD Cedex